

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 03 AVRIL 2026

Date de convocation : 28 mars 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°26-022 à 26-065 incluse	31	02	02	33

Secrétaire : Monsieur Marc RIVET

**PRÉSENTS :** M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mme Anne TERLEZ, M. José PIRES, Mme Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidah OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD Adjoints, M. Gaëtan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, , Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LÉMAN Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Guillaume FERET, Paul LACHNER-GAUBERT, Marc RIVET, Diego ORTEGA, Jacky VALLÉE, Mmes Noha TEFRIT, Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC, , MM. Sylvain M. Patrice PAUPER, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

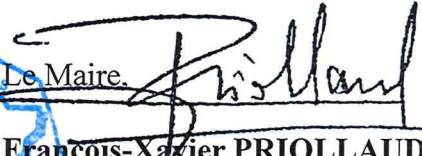
- Mme Émilie SCHAPMAN ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LEOSTIC


\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

**DÉLIBÉRATION : 26-029 Convention de médiation et de veille en horaires atypiques avec l'association IFEP**

Certifié exécutoire  
Par transmission en sous-  
préfecture  
Le :09 avril 2026  
Par affichage, le 09 avril 2026

Fait à Louviers, le 03 avril 2026

Le Maire.   
**François-Xavier PRIOLLAUD**



N°26-029

**CONVENTION DE MÉDIATION ET DE VEILLE EN  
HORAIRES ATYPIQUES AVEC L'ASSOCIATION IFEP**

**RAPPORT**

**Mme Hafidah OUADAH** rapporte à la suite du non-renouvellement du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) avec MonLogement27.il a été proposé de conclure une convention avec l'Association Insertion Formation Éducation Prévention (IFEP) par délibération n° 25-009 du Conseil municipal en date du 03 février 2025.

La Ville de Louviers souhaite poursuivre en 2026, sur son territoire, la mission de médiation et de veille en horaires atypiques telle qu'elle a été définie et mise en œuvre en 2025.

Il s'agit en l'espèce de mobiliser deux salariés (2 ETP) à des missions de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes, de la lutte contre les exclusions, d'amélioration du cadre de vie, de prévention des conflits de voisinage. Ils ont également pour mission d'exercer un travail de lien social de première ligne permettant un relais avec les institutions concourant au bien vivre ensemble et au sentiment de sécurité.

En contrepartie la Ville, s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'IFEP pour l'année 2025 d'un montant de 75 000 €, correspondant au financement de ces deux emplois.

La dépense afférente à cette subvention est inscrite au budget de l'exercice 2026.

**DÉCISION**

**LE CONSEIL**, ayant entendu le Rapporteur et après avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

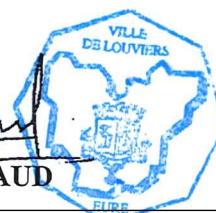
**Considérant** le projet de convention de médiation et de veille en horaires atypiques, joint en annexe

**AUTORISE**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à verser la subvention afférente.

**Adoptée à l'unanimité**

Pour copie conforme  
Le Maire,

  
François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture  
027-212703755-20260403-26-029-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2026  
Date de réception préfecture : 09/04/2026